



Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 avril 2024

Étaient présents : Madame Agnès ROBIN, Messieurs Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Patrick JUDALET, Éric LAMBERT, Éric MAUDUIT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY et Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Marie Laure LEUILLET représentée par M Éric MAUDUIT, M Luc HURBAIN

Le Comité constate que 12 membres sur 13 étant présents ou représentés il peut valablement délibérer.

Il désigne **M Jean Yves DUSSAULT**, secrétaire de séance

François BUFFETEAU Préside la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024,
2. Présentation et Approbation du compte de gestion 2023
3. Présentation et Approbation du compte Administratif 2023
4. Affectation du résultat 2023
5. Information sur les travaux
6. Questions et sujets divers

Préambule :

Le président indique avoir reçu, postérieurement à la convocation de ce comité, une observation de la Trésorerie au sujet du budget 2024 voté lors de la dernière séance. Il demande au Comité l'autorisation d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

Le comité approuve cette demande à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024 :

Nota : Le président remet aux membres, une copie du budget 2024 voté lors de la réunion du comité le 28 mars 2024.

Délibération 01 : Le Procès-verbal de la réunion du 28 mars concernant notamment le budget 2024 ne fait pas l'objet de remarques et est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2023 :

Le compte de gestion 2023 et le compte administratif sont présentés dans un document synthétique qui a été transmis avec la convocation et dont une copie est remise en séance à ceux qui le souhaitent, intitulé « NOTE DE PRESENTATION du Compte de gestion 2023, du Compte Administratif 2023 et Affectation du résultat 2023 ». Les documents détaillés complets sont disponibles en séance et tenus à la disposition des membres qui le souhaitent au secrétariat du SIAAC.

Le président fait une présentation globale des résultats.

Monsieur Philippe Savy procède à la présentation des comptes par chapitres.

Délibération 02 : Le Compte de Gestion 2023 est soumis au vote des membres du comité et est approuvé à l'unanimité des 12 membres présents.

3. Compte administratif 2023 :

Les débats sont menés par Monsieur Philippe Savy qui procède à la présentation des comptes.

Le président se retire pendant les débats et le vote.

Délibération 03 : Le Compte Administratif 2023 est soumis au vote des membres du comité et est approuvé à l'unanimité de 11 membres, le président ne prenant pas part au vote.

4. Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation 2023 est de 75 496,41 € il est proposé au Comité de l'affecter en « Report d'exploitation R 002 » pour la totalité.

Délibération 04 : Le comité décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation pour un montant de 75 496.41 € en « Report d'exploitation R 002 ».

5. Décision Modificative. (Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord du Comité)

Le Budget voté lors de la séance du 28 mars 2024 a prévu une provision de 12 500 € au chapitre « 022 - Dépenses d'exploitations – Dépenses imprévues ». Comptablement, ce montant ne peut pas excéder 12 458.97 €. Afin de ne pas déséquilibrer l'ensemble du budget de fonctionnement il est proposé d'augmenter de 41.03 € « le chapitre 67 -charges exceptionnelles » qui passeraient de 200.00 à 241.03 €.

Délibération 05 : Décision modificative N°01 - Le comité décide à l'unanimité de réduire le chapitre 022 de 12 500 € à 12 458.97 € et d'augmenter le chapitre 67 de 200 € à 241.03 €.

6. Informations sur les travaux et incident.

1 - Le président donne quelques informations sur l'état d'avancement des affaires en cours notamment l'excellente présentation de la phase 02 du Schéma directeur par IRH et des contrôles aux tests à la fumée qui seront effectués du 03 juin au 11 juin. Il indique qu'il souhaiterait faire une communication lors du prochain conseil municipal de La Châtre.

2 - Il indique qu'un incident s'est produit sur le réseau qui vient d'être consolidé en berges de l'Indre, pendant les inondations, et que la société ATEC en relation avec IRH va procéder aux réparations. SAUR reste vigilante.

7. Questions diverses :

« Contrôle lors de la cession d'un bien » : Le président rappelle que cette mesure a été à l'origine de la complète réédition du « Règlement de service de l'assainissement -RDS 2023 ».

Le RDS 2023 a été édité par plusieurs voies : site de SAUR, site du SIAAC, information personnalisée aux adhérents sur mails personnels et envoi postal individualisé en date du 15 avril 2024.

En principe tous les abonnés sont donc informés et doivent se conformer à ce règlement applicable depuis le premier janvier dans son intégralité. Il se substitue au règlement antérieur du 13 décembre 2017.

NOTA : Deux documents officiels faisant également foi sont conservés au SIAAC et chez SAUR.

* *

Aucun autre sujet n'étant évoqué, le Président, lève la séance à 19h15

Le Secrétaire de séance
Jean Yves DUSSAULT



Le Président
F. BUFFETEAU



PJ :

- NOTE DE PRESENTATION (remise en séance) du Compte de gestion 2023, du Compte Administratif 2023 et Affectation du résultat 2023
- Copie du Budget 2024 (remis en séance).